

**SARL PURE TAHITI ARAHOHO**  
en liquidation

au capital social de 900 000 F CFP

Siège social : Tiarei, PK 22, commune de Hitia'a O Te Ra  
RCS n° 1220 B, n° TAHITI A13554

Aux termes d'une délibération en date du 27 décembre 2017, les associés de la SARL PURE TAHITI ARAHOHO ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 et de sa mise en liquidation amiable.

Est nommée en qualité de liquidateur Mme Taina CALISSI. De ce fait, les associés lui confèrent les pleins pouvoirs afin de mener à bien ses missions, c'est-à-dire, payer les dettes, recouvrer les créances, rétribuer le solde aux associés et poursuivre l'activité de la société pour les besoins de la liquidation exclusivement.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent adressés et notifiés à Mme Taina CALISSI, BP 11398 Mahina.

Les dépôts des actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

*Pour avis,*  
Le liquidateur.

**INFORMATIQUE DE TAHITI**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 6 000 000 F CFP  
Siège social : Papeete, 2, rue Cook,  
BP 1744, 98713 Papeete  
RCS n° 418B, n° TAHITI 035493

Aux termes d'une décision en date du 11 janvier 2017, la communauté des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de INNOVATIVE DIGITAL TECHNOLOGIES.

*Pour avis,*  
Le président de la SAS.

Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE  
Papeete, 415, boulevard Pomare

**TRAVAUX MARITIMES DE POLYNESIE**  
Société à responsabilité limitée  
transformée en société par actions simplifiée  
au capital de 51 250 000 F CFP  
Siège social : Papeete, zone récifale Est, Motu Uta  
RCS de Papeete n° 6715 B

Il résulte :

- du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 29 décembre 2017, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de la société civile professionnelle "Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE", titulaire d'un office notarial à Papeete le 11 janvier 2018 ;
- et du rapport de la SCP GOSSE-PARION-CHANGUES-MENARD-ALBERT, commissaire à la transformation,

Que la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2018 et que les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés à compter du même jour. Il n'a été apporté aucune modification à la dénomination, au siège, à l'objet et à la durée de la société. Il en résulte les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

*Ancienne mention*

*Forme* : Société à responsabilité limitée.

*Capital social* : 51 250 000 F CFP divisé en 5 125 parts de 2 000 F CFP chacune, numérotées de 1 à 5 125.

*Gérant* : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

*Nouvelle mention*

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Capital social* : Le capital social est fixé à la somme de 51 250 000 F CFP. Il est divisé en 5 125 actions de 2 000 F CFP chacune.

*Président* : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

*Admission aux assemblées* : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix.

*Exercice du droit de vote* : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

*Clause restreignant la libre cession des actions* : La cession des actions à des tiers non actionnaires est soumise, aux termes de l'article 11 des statuts, à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix.

*Ont été maintenus dans leurs fonctions* : Commissaire aux comptes titulaire la SCP de commissaires aux comptes GOSSE-PARION-CHANGUES-MENARD-ALBERT, société civile professionnelle au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, immeuble Ateivi, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 4951 C.

*Commissaire aux comptes suppléant* : M. Jean-Pierre GOSSE, domicilié à Papeete, immeuble Ateivi, rue Mgr-Tepano-Jaussen.

*Pour avis,*  
Me Bernard RESTOUT,  
notaire associé.

Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE  
Papeete, 415, boulevard Pomare

**BOYER**  
Société à responsabilité limitée  
transformée en société par actions simplifiée  
au capital de 15 000 000 F CFP  
Siège social : Papeete, Fare Tony  
RCS de Papeete n° 71 64 B

Il résulte :

- du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 29 décembre 2017, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de la société civile professionnelle "Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE", titulaire d'un office notarial à Papeete le 11 janvier 2018 ;
- et du rapport de la société SEG AUDIT, commissaire à la transformation,

Que la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2018, que les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés à compter du même jour et que la dénomination sociale a été modifiée pour adopter celle de BOYER. Il n'a été apporté aucune modification au siège, à l'objet et à la durée de la société. Il en résulte les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

*Ancienne mention*

*Forme* : Société à responsabilité limitée.

*Dénomination sociale* : SARL BOYER.

*Capital social* : 15 000 000 F CFP divisé en 7 500 parts de 2 000 F CFP chacune, numérotées de 1 à 7 500.

*Gérant* : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

*Nouvelle mention*

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Dénomination sociale* : BOYER.

*Capital social* : Le capital social est fixé à la somme de 15 000 000 F CFP. Il est divisé en 7 500 actions de 2 000 F CFP chacune.

*Président* : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

*Admission aux assemblées* : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix.

*Exercice du droit de vote* : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

*Clause restreignant la libre cession des actions* : La cession des actions à des tiers non actionnaires est soumise, aux termes de l'article 11 des statuts, à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix.

*Ont été maintenus dans leurs fonctions* : Commissaire aux comptes titulaire la société SEG AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, rue Marq-Blond-de-St-Hilaire, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 05 85 B.

*Commissaire aux comptes suppléant* : La société KPMG, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, boulevard Pomare, centre Paofai, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 93 205 B.

*Pour avis,*

Me Bernard RESTOUT,  
notaire associé.

**SARL TEPUAOMAHAKI**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 000 F CFP**

*Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

*Dénomination sociale* : SARL TEPUAOMAHAKI.

*Capital* : 100 000 F CFP divisé en 100 parts sociales d'un montant de 1 000 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées.

*Siège* : Hokatu.

*Objet* : l'exploitation d'un fonds de commerce de négoce en tout genre, la participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des

objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

*Durée* : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

*Gérant* : Mme Mélinda TEIKITEEPUPUNI de nationalité française, née le 20 mai 1978 à Ua Huka, domicilié à Hokatu, est désignée statutairement en qualité de gérant associé.

*Immatriculation au registre du commerce et des sociétés* : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

*Pour avis et mention,*

Mme Mélinda TEIKITEEPUPUNI, gérante associée,  
M. Patrick TEIKITEEPUPUNI-POEVAL, associée,  
et Mme Ludwina Tahaiiani FOURNIER, associée.

**SNC D&L Consulting**  
**Société en nom collectif**  
**au capital de 100 000 F CFP**  
**Siège social : Route du Mont-Thabor,**  
**PK 4,500, côté montagne, Arue**  
**RCS n° 04 309 B**

Aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable dans les conditions prévues par les statuts.

Les fonctions de liquidateur sont assurées par M. Philippe DUBAU demeurant à Arue, route du Mont-Thabor, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social, route du Mont-Thabor, PK 4,500, côté montagne, à Arue, BP 699, 98713 Papeete.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au registre du commerce et des sociétés, au greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

*Pour avis,*

Le liquidateur.

**SOCIETE OCEANIEENNE DES MATERIELS**  
**PHOTOVOLTAIQUES "SOMAVOLT"**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 2 000 000 F CFP**  
**Siège social : Papeete, vallée de Tipaerui**  
**RCS n° TPI 10 4 B**

Par décision en date du 26 septembre 2017, l'assemblée générale des associés, constatant que la mission des commissaires aux comptes arrivait à son terme à l'issue de la présente assemblée et que les seuils réglementaires ne sont plus atteints, décide de ne pas reconduire les commissaires aux comptes ni de les remplacer.

*Ancienne mention*

*Commissaire aux comptes titulaire* : SAS AUDITEURS.

*Commissaire aux comptes suppléant* : M. Christophe HENRIET.

*Nouvelle mention*

Néant.

*Pour avis,*  
La gérance.